

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: compte unique financier - LOTISSEMENT DE SAINT CERNIN 2024 - DE_013_2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 04 avril 2025

Présents : 12

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés:

Absents: SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET

Excusés:

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	26 829,15	0,00	26 829,15	0,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	26 829,15	0,00	26 829,15	0,00
Résultat de clôture			26 829,15		-26 829,15	

Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					-26 829,15	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

DUJOLS André se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par DUJOLS André vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à DUJOLS André pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	26 829,15

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 11/06/2025
et publication ou notification du 14/06/2025

Le Maire,
A. DUJOLS

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S.GAILLARD